Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2023

Au collège échevinal

de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Concerne : Modification budgétaire à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal

Messieurs,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal le vote d'une modification budgétaire au chapitre ordinaire du budget 2023.

Modification budgétaire proposée :

Article budgétaire : 3/423/612200/99041 - Entretien et réparations - réseaux - Cogénération

Budget initial 2023 :	5.000,00 €
Augmentation du crédit :	50.000,00 €
Crédit 2023 après modification budgétaire :	55.000,00 €

Raisons de la modification budgétaire :

Le crédit spécial sera utilisé pour le financement des travaux relatifs à la recherche et la réparation de plusieurs fuites importantes dans le réseau de chaleur thermique alimentant les maisons rue Henri Dunant et coin bd W. Churchill.

Après quelques vingt années de service, le réseau de chaleur commence à poser de sérieux problèmes d'étanchéité. La recherche de plusieurs fuites importantes s'avère extrêmement compliquée, étant donné qu'il s'agit de doubles tubulaires isolés et que l'eau chauffée peut en principe sortir à n'importe quel joint, même si la fuite réelle ne s'y trouve pas.

En attendant les résultats d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une pompe à chaleur locale destinée à chauffer les maisons Dunant/Churchill, il y a lieu de continuer la recherche de fuite et de procéder à cet effet à plusieurs ouvertures, réparations

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Claude FLEMING
Département Finances
T +352 2754 5290
claude.fleming@villeesch.lu

et fermetures du sol sur la voie publique et dans les jardins de devant privatifs desdites maisons.

Les travaux de réparation seront limités à un stricte minimum, garantissant la remise en état des jardins privatifs et la fonctionnalité du réseau, la distribution sur la voie publique étant complètement mise hors service, une fois une pompe à chaleur installée.

Etant donné que le boni du budget 2023 est de 715.508,49 EUR, cette modification budgétaire ne met pas en cause l'équilibre budgétaire.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Fleming